



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Reçu en préfecture le 07/07/2016  
Affiché le - 8 JUL, 2016  
ID : 039-283900017-20160628-C2016\_21-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 28 juin 2016**

Membres en exercice : 22  
Présents : 21  
Procuration : 1  
Nombre de votants : 21  
Votes pour : 0  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
31/05/2016

**Délibération n° C 2016-21  
Approbation du compte administratif de l'exercice 2015**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin, à quinze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacky FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Madame Hélène PELISSARD ; Monsieur Bernard AMIENS.

Procuration : Madame Hélène PELISSARD avait donné procuration à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-44 du 17 décembre 2014 adoptant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-23 du 29 juin 2015 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-28 du 29 octobre 2015 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 et à la mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement relatifs aux opérations immobilières en cours ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-20 du 28 juin 2016 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2015 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juin 2016.

---

Conformément aux règles de la comptabilité publique et aux prescriptions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif de l'exercice 2015 est soumis à votre approbation.

Il fait apparaître un résultat de 1 485 490,51 €, à la clôture de l'exercice, ce résultat étant conforme à celui du compte de gestion de l'exercice 2015 établi par le comptable public.

|  | Fonctionnement      | Investissement        | Total                 |
|--|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat 2014 réalisé :                                      | 168 265,44 €        | 3 356 358,70 €        | 3 524 624,14 €        |
| Capitalisation (affectation) sur 2015 :                      | - €                 | - €                   | - €                   |
| <b>Solde :</b>   | <b>168 265,44 €</b> | <b>3 356 358,70 €</b> | <b>3 524 624,14 €</b> |
| <u>Résultat de l'exercice 2015 hors résultat antérieur :</u> |                     |                       |                       |
| Depenses :   | 18 076 436,38 €     | 6 918 519,05 €        | 24 994 955,43 €       |
| Recettes :   | 18 141 414,28 €     | 4 814 407,52 €        | 22 955 821,80 €       |
| Résultat 2015 :  | 64 977,90 €         | - 2 104 111,53 €      | - 2 039 133,63 €      |
| <b>Résultat comptable CA 2015 :</b>                          | <b>233 243,34 €</b> | <b>1 252 247,17 €</b> | <b>1 485 490,51 €</b> |

Il convient de noter sur l'exercice 2015 seul :

- que le résultat de fonctionnement est supérieur à celui de l'exercice précédent mais surtout qu'il est positif 64 977,90 € en 2015 contre - 235 222,74 € en 2014.
- que la reprise de l'effet de ciseaux constatée en 2012 cesse en 2015 (les dépenses réelles augmentent de 1,14 % en 2015 contre 0,30 % en 2014), mais les recettes réelles augmentent de 3,26 % alors qu'elles diminuaient de 0,50 % en 2014.

- que le solde d'investissement est négatif de 2 104 111,53 €, mais nous verrons plus loin que ce résultat repasse en positif compte tenu de l'excédent d'investissement 2014.

Le SDIS constate donc cette année encore des excédents qui viendront financer en partie l'exercice en cours.

Il convient cependant également de constater que la masse des restes à réaliser de l'exercice 2015 présente un solde négatif (cf. tableau ci-dessous) qui vient très largement atténuer le solde comptable 2015 de la section d'investissement.

|                                  | Fonctionnement      | Investissement     | Total               |
|----------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| <u>Restes à réaliser 2015 :</u>  |                     |                    |                     |
| Dépenses :                       | - €                 | - 1 371 646,12 €   | - 1 371 646,12 €    |
| Recettes :                       | - €                 | 150 712,50 €       | 150 712,50 €        |
| Résultat sur Restes à réaliser : | - €                 | - 1 220 933,62 €   | - 1 220 933,62 €    |
| <b>RESULTAT NET 2015 :</b>       | <b>233 243,34 €</b> | <b>31 313,55 €</b> | <b>264 556,89 €</b> |

***Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015.***

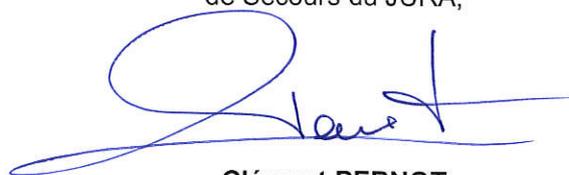
**DECISION N° C 2016-21 DU 28 JUIN 2016**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 présenté, ci-joint.**

**Monsieur le Président Clément PERNOT a quitté la salle avant le vote et n'a donc pas pris part au vote.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le - 7 JUIL. 2016  
Affiché le - 8 JUIL. 2016  
Publié au RAA du 2ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**